

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

CRITERES ET MONTANTS DE BOURSES DE MOBILITE

Année universitaire 2025-2026

Remarque / Programme Erasmus+ : la Commission européenne a réparti les différents pays en trois groupes, selon le niveau du coût de la vie, et a établi une fourchette mensuelle pour chaque groupe. Le montant appliqué par Avignon Université sera décidé en Commission d'attribution de bourse.

I. MONTANTS MENSUELS BOURSES – MOBILITES D'ETUDES

ERASMUS+ (uniquement pour les mobilités en Europe)	Fourchette mensuelle fixée par la Commission Européenne
Groupe 1 Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Pays-Bas, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Royaume-Uni	300 €
Groupe 2 Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Portugal, Estonie, Lettonie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	250 €
Groupe 3 Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie Serbie, Turquie	250 €
Complément Inclusion Affection Longue Durée/ Handicap/ Boursiers sur critères sociaux, échelon 6 & 7	250 €
AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE (AMI) Critère : être bénéficiaire de la bourse CROUS	400 €

Conditions d'attribution

- durée minimum de la mobilité : 2 mois calendaires pour la bourse Erasmus+ ; 1 mois pour la bourse AMI
- la bourse Erasmus+ et la bourse AMI sont cumulables
- sous réserve de budget disponible

Calcul du montant de la bourse ERASMUS+ pour les mobilités d'études

La bourse sera calculée sur la base d'un forfait :

- 1 semestre de mobilité = 4 mois de bourse Erasmus
- 2 semestres = 8 mois de bourse Erasmus

Plafonnement du montant total de l'aide – Mobilité d'études

Les bourses Erasmus+ et AMI sont cumulables, mais le montant total attribué sera plafonné comme suit :

PLAFOND MENSUEL DE L'AIDE TOUTES BOURSES CONFONDUES – MOBILITES D'ETUDES

Groupe 1	
Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Pays-Bas, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Royaume-Uni	700 €
Groupe 2	
Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Portugal, Estonie, Lettonie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	650 €
Groupe 3	
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie Serbie, Turquie	650 €

II. MONTANTS MENSUELS BOURSES – MOBILITES DE STAGES

ERASMUS+ (uniquement pour les mobilités en Europe)	Montant mensuel
Groupe 1 Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Pays-Bas, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Royaume-Uni	300 € +150 € complément stage
Groupe 2 Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Portugal, Estonie, Lettonie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	250 € +150 € complément stage
Groupe 3 Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	250 € +150 € complément stage
Complément Inclusion Affection Longue Durée/ Handicap/ Boursiers sur critères sociaux, échelon 6 & 7	250 €

AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE (AMI) Critère : être bénéficiaire de la bourse CROUS	400 €
---	-------

Conditions d'attribution

- durée minimum de la mobilité : 2 mois calendaires pour la bourse Erasmus+ ; 1 mois pour la bourse AMI
- la bourse Erasmus+ et la bourse AMI sont cumulables
- sous réserve de budget disponible

Calcul du montant de la bourse pour les mobilités de stage

La bourse sera calculée sur la base d'un forfait :

- **Boursiers du CROUS**
 - 2 à 3 mois = 2 mois Erasmus (cumulable avec la bourse AMI)
 - 4 à 6 mois = 4 mois Erasmus (cumulable avec la bourse AMI)
- **Non boursiers du CROUS**
 - 2 à 3 mois = 3 mois Erasmus
 - 4 à 6 mois = 5 mois Erasmus

Pour les stages à l'étranger, la bourse Erasmus sera accordée seulement si la gratification mensuelle de stage reste inférieure à 1 mois de bourse Erasmus.

Plafonnement du montant total de l'aide – Mobilités de stage

Les bourses Erasmus+ et AMI sont cumulables, mais le montant total attribué sera plafonné comme suit :

PLAFOND MENSUEL DE L'AIDE TOUTES BOURSES CONFONDUES - MOBILITES DE STAGE

Groupe 1 Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Pays-Bas, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Royaume-Uni	850 €
Groupe 2 Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Portugal, Estonie, Lettonie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	800 €
Groupe 3 Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie Serbie, Turquie	800 €

III. AIDE AUX DEPLACEMENTS

La Commission Européenne a fixé un barème pour les contributions au frais de transport, pour vous rendre dans la ville de votre échange.

Programme ERASMUS + : contribution aux frais de voyage *(non applicable pour les mobilités au Royaume-Uni)*

Moyens de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
10 à 99 km : 28 € 100 à 499 km : 211 € 500 à 1999 km : 309 € 2000 à 2999 km : 395 € 3000 à 3999 km : 580 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 €	10 à 99 km : 56 € 100 à 499 km : 285 € 500 à 1999 km : 417 € 2000 à 2999 km : 535 € 3000 à 3999 km : 785 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 €
+ jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet	+ jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet

Les kilomètres s'entendent pour un Aller – Retour.

Les moyens considérés comme éco-responsables sont : le train, le bus, le co-voiturage. Si vous êtes amenés à prendre deux transports différents, le transport retenu pour le calcul de la contribution sera celui avec le plus de kilomètres.

POINTS D'ATTENTION

- **L'attribution d'une bourse n'est pas automatique.** Elle est soumise à la présentation de votre dossier en Commission d'attribution des bourses, et **sous réserve de budget disponible** et de remise des dossiers dans les délais impartis.
- **La commission d'attribution de bourses de mobilité est souveraine dans les attributions.**
- **Le montant de bourse accordé à l'étudiant ne pourra jamais être supérieur au montant calculé par le « Beneficiary Module Erasmus » du portail européen.** Si le montant de bourse prévisionnel accordé est supérieur au montant du « Beneficiary Module Erasmus » du portail européen, c'est le montant du « Beneficiary Module » qui sera retenu selon la durée effective de la présence à l'étranger.
- **La bourse Erasmus est accordée seulement si l'éventuelle gratification mensuelle de stage reste inférieure à 1 mois de bourse Erasmus.** En cas de gratification supérieure à 1 mois de bourse, la commission d'attribution de bourses de mobilité se réserve le droit d'attribuer ou non une bourse aide à la mobilité selon les critères prévus.
- **Toutes les bourses de mobilité ne sont versées qu'après votre arrivée sur place.** La bourse Erasmus est versée à 70% après votre arrivée, et le solde restant est versé après votre retour. La bourse AMI est versée mensuellement, sauf la dernière mensualité prévisionnelle qui n'est versée qu'après votre retour.
- **C'est la réception de votre attestation d'arrivée qui déclenche la mise en paiement du début de votre bourse de mobilité.** Il faut compter environ 1 mois de délai entre son traitement et la réception des bourses.